

05 fév 2016 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2016

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité et vu le niveau général de la menace au niveau 3, le Conseil des ministres a décidé du déploiement de maximum 1000 militaires dont maximum 700 en rue, pour la période du 5 février au 5 mars 2016.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) effectuera une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>